

## REGLEMENT DE CONSULTATION

### ACCORD CADRE PASSE SELON UNE PROCEDURE ADAPTEE (M.A.P.A.) (Code des marchés publics, art. 28)

#### ACCORD CADRE F2015/09 – FOURNITURE DE PRODUITS CHIMIQUES, VERRERIE, CONSOMMABLES ET PETITS MATERIELS POUR LES LABORATOIRES DU LYCEE ROTROU

#### Pouvoir adjudicateur

Lycée Rotrou  
5 rue des Marchebeaux  
BP 80209  
28104 DREUX CEDEX

Représentant du pouvoir adjudicateur : Monsieur Bruno COUET, Proviseur

Contacts : Monsieur Yannick FOURCADE, Adjoint-Gestionnaire ou Madame Laure BROUSSEAU, Chef de travaux

Tel : 02.37.38.90.00

#### Objet de l'accord cadre

Cet accord-cadre a pour objet de définir les termes régissant les marchés à bon de commande passés sur son fondement, désignés ci-après marchés subséquents.

Les stipulations du présent accord-cadre concernent la fourniture de produits chimiques, verrerie, consommables et petits matériels pour les laboratoires du lycée Rotrou.

**Il s'agit d'un accord-cadre sans minimum, ni maximum**, en application de l'article 76 du Code des marchés publics, **passé avec plusieurs titulaires (3 maximum) par lot** (sous réserve d'un nombre suffisant d'offres).

Les marchés subséquents seront des marchés à bon de commande.

**Les prestations sont réparties en 13 lots** désignés ci-dessous, chaque lot faisant l'objet d'un accord-cadre attribué à plusieurs opérateurs économiques.

<b>Lot</b>	<b>Désignation</b>
1	Produits chimiques
2	Verrerie de laboratoire et petit matériel
3	Bactériologie générale : Géloses, bouillons et additifs aux milieux de culture
4	Bactériologie générale : colorants
5	Bactériologie clinique : Milieux prêts à l'emploi, milieux chromogènes
6	Bactériologie générale : Système d'incubation
7	Bactériologie clinique : Galeries d'identification et réactifs de lecture
8	Bactériologie générale : Sérotypage, tests d'agglutination
9	Consommables de microbiologie
10	Disques antibiotiques, antifongiques et divers
11	Bactériologie clinique : Coffrets biochimiques
12	Sang de mouton stérile
13	EPI (équipements de protection individuelle)

Le descriptif de chaque lot est précisé dans le Bordereau Unitaire des Prix (BPU).

**Les quantités indiquées sur le BPU sont une évaluation des besoins pour une année.** Ces quantités n'ont pas valeur d'engagement.

Les Titulaires de chaque lot auront l'exclusivité de la fourniture pour l'ensemble des produits et prestations du lot. Ils seront consultés pour la fourniture de l'ensemble des produits et prestations du lot, qu'il s'agisse des produits et prestations inscrits dans le Bordereau des Prix Unitaires ou des produits et prestations non-inscrits dans le Bordereau des Prix Unitaires.

### Modalités d'attribution des marchés subséquents

Pendant la durée de validité de l'accord-cadre, les marchés subséquents sont attribués après remise en concurrence des titulaires des lots correspondant à l'objet du marché subséquent. Cette remise en concurrence intervient lors de la survenance du besoin.

Les marchés subséquents issus du présent accord seront attribués dans les conditions définies au C.C.A.P.

### Conditions de participation des concurrents

En cas de groupement, la forme souhaitée par le pouvoir adjudicateur est un groupement solidaire. Si le groupement attributaire de l'accord-cadre est d'une forme différente, il pourra se voir contraint d'assurer sa transformation pour se conformer au souhait du pouvoir adjudicateur tel qu'il est indiqué ci-dessus.

Il est interdit aux candidats de présenter plusieurs offres en agissant à la fois :

- En qualité de candidats individuels et de membres d'un ou plusieurs groupements ;
- En qualité de membres de plusieurs groupements.

### Conditions de la consultation

Aucune variante n'est autorisée, et aucune prestation supplémentaire ou alternative n'est prévue.

Le délai de validité des offres est fixé à **60 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### Durée du marché :

L'accord-cadre est conclu pour une période de **2 ans à compter de la notification** de l'accord-cadre.

### Demande de renseignements:

Les demandes de renseignements sont à adresser à Monsieur FOURCADE (renseignements administratifs) ou à Madame Laure BROUSSEAU (renseignements techniques) aux coordonnées suivantes :

- Par fax au : 02.37.38.90.27
- Par téléphone au : 02.37.38.90.00
- Par courriel à l'adresse suivante : [intendance.0280019u@ac-orleans-tours.fr](mailto:intendance.0280019u@ac-orleans-tours.fr)

**Le lycée Rotrou sera fermé du vendredi 27 février 2015 au lundi 9 mars 2015.**

### Liste des pièces constituant le dossier de consultation :

- Le présent règlement de consultation
- Le CCAP
- Le CCTP
- Le bordereau unitaire de prix
- L'acte d'engagement

### Présentation des candidatures et des offres

Les offres des concurrents seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO. Si les offres des concurrents sont rédigées dans une autre langue, elles doivent être accompagnées d'une traduction en français, certifiée conforme à l'original par un traducteur assermenté ; cette traduction doit concerner l'ensemble des documents remis dans l'offre.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### Pièces de la candidature :

Les renseignements concernant la situation juridique de l'entreprise tels que prévus à l'article 44 du Code des marchés publics :

- DC 1 (lettre de candidature et habilitation du mandataire par ses co-traitants) : le candidat a l'obligation d'utiliser ce formulaire pour présenter sa candidature
- DC 2 (déclaration du candidat individuel et du membre du groupement le cas échéant) : le candidat a l'obligation d'utiliser ce formulaire pour présenter sa candidature
- Copie du ou des jugements prononcés, si le candidat est en redressement judiciaire ;

Les renseignements concernant la capacité économique et financière de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant la fourniture objet du marché, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;
- Déclaration appropriée de banques ou preuve d'une assurance pour les risques professionnels ;

Les renseignements concernant les références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise tels que prévus à l'article 45 du Code des marchés publics :

- Liste des principales fournitures effectuées au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique ;
- Référence professionnelles

Si le candidat est objectivement dans l'impossibilité de produire, pour justifier de sa capacité financière, professionnelle, technique, l'un des renseignements ou documents susmentionnés, il peut prouver sa capacité par tout autre document considéré comme équivalent par le pouvoir adjudicateur.

### **Pièces de l'offre :**

Un projet d'accord-cadre comprenant :

- L'acte d'engagement (AE) à compléter, dater et signer par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
- Le CCAP signé
- Le CCTP signé
- Le Bordereau des prix unitaires (BPU) complété et signé
- Une copie numérique du BPU (format xls ou xlsx) renseigné par le candidat et conforme au BPU. Ce document numérique sera communiqué par courriel, ou sur un support physique (clé USB, CD-Rom)
- Un relevé d'identité bancaire

### **Sélection des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52, 53 et 55 du Code des marchés publics et donnera lieu à un classement des offres.

#### **Les critères relatifs à la candidature sont :**

- Capacités professionnelles techniques et financières
- Références professionnelles

#### **Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :**

- Gamme des produits proposés : 35%
- Conditions de livraison : 30%
- Prix : 25%
- Qualité des services associés : 10%

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

La gamme des produits proposés sera appréciée selon les éléments suivants :

- Nombre de références inscrites dans le BPU proposées par le candidat. **(Un candidat peut faire une offre, même s'il ne peut pas proposer une référence sur la totalité des produits inscrits au BPU)**
- Etendue et diversité de la gamme des produits disponible au catalogue du candidat
- Qualité des produits proposés
- Diversité des conditionnements proposés

Les conditions de livraison seront appréciées selon les éléments suivants :

- Délais de livraison
- Minimum de commande
- Frais de livraison

Le prix sera apprécié selon les éléments suivants :

- Les prix proposés dans le BPU
- Le pourcentage de remise proposé sur le tarif public.

La qualité des services associés sera appréciée en particulier en fonction des éléments suivants :

- Accès à un espace personnalisé sur le site internet du Titulaire
- Possibilité de télécharger gratuitement des documents
- Qualité du service après-vente
- Qualité de la relation clientèle proposée
- Autres services proposés

Le ou les candidats attributaires d'un marché subséquent produiront les certificats et attestations des articles 46-I et 46-II du Code des marchés publics. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 15 jours.

## Paielement

**Les prestations, objet du présent accord cadre, font l'objet d'un paiement après chaque prestation.** Les demandes de paiement seront établies en un original et une copie portant, outre les mentions légales, les indications suivantes :

- les noms et adresse du titulaire du marché
- le numéro de son compte bancaire ou postal
- la description détaillée de la prestation
- le montant hors TVA;
- le taux et le montant de la TVA;
- le montant total TTC.

En cas de cotraitance :

- En cas de groupement conjoint, chaque membre du groupement perçoit directement les sommes se rapportant à l'exécution de ses propres prestations;
- En cas de groupement solidaire, le paiement est effectué sur un compte unique, ouvert au nom du mandataire.

Les autres dispositions relatives à la cotraitance s'appliquent selon l'article 12.1 du C.C.A.G.-F.C.S

**En application du décret n° 2013-269 du 29 mars 2013 relatif à la lutte contre les retards de paiement dans les contrats de la commande publique**, les sommes dues au(x) titulaire(s), seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des demandes de paiement.

En cas de retard de paiement, le titulaire a droit au versement d'intérêts moratoires, ainsi qu'à une indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement d'un montant de 40 €. Le taux des intérêts moratoires est égal au taux d'intérêt appliqué par la Banque centrale européenne à ses opérations principales de refinancement les plus récentes, en vigueur au premier jour du semestre de l'année civile au cours duquel les intérêts moratoires ont commencé à courir, majoré de huit points de pourcentage.

## Dépôt de candidature

**Les candidats transmettront leur offre sous pli cacheté** à l'adresse suivante :

Lycée Rotrou  
« Marché F2015/09 » NE PAS OUVRIR.  
5 rue des Marchebeaux  
BP 80209  
28104 DREUX CEDEX

L'offre de devra parvenir au lycée au plus tard le **mercredi 25 mars 2015 à 12h00** sous peine de rejet.